

CONVENTION DE STAGE

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

I. L'ENTREPRISE D'ACCUEIL (ou la profession libérale)

NOM :
représentée par : en qualité de.....
Nature de l'activité de l'entreprise :.....
Adresse :
.....
Téléphone : Télécopie :
E-mail :

II. LE STAGIAIRE

NOM et prénom :
Elève au Collège Protestant Français En classe de : 2nde
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse:.....
.....
Téléphone : e-mail :
NOM et prénom du responsable légal:
Téléphone: e-mail :

III. L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

NOM : COLLÈGE PROTESTANT FRANÇAIS de Beyrouth
représenté par : M. Bruno JACQUIER en qualité de : Proviseur
Adresse : Rue Mme Curie – Koreytem – Beyrouth B.P. 13-6283 Chouran
Téléphone : 01 811892/3 – 865815/6 Télécopie : 01 861361

ARTICLE 2 : PROGRAMME DU STAGE :

Séquence d'observation en milieu professionnel

Le contenu de la formation défini par l'entreprise en accord avec l'établissement scolaire doit permettre à l'élève stagiaire de **découvrir un domaine professionnel**, de comprendre son fonctionnement (ou le fonctionnement d'un de ses services), et d'exécuter certaines tâches ou activités adaptées à son niveau, en fonction des possibilités de l'entreprise.

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'établissement scolaire:

OSSEIRAN HADDAD Zeina, conseillère d'orientation au CPF, représentant le Proviseur,
Tél : 01/811892 – Poste : 743 ; Portable : 03/638876, mël : zeina@cpf.edu.lb.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DU STAGE

Dates (*entre le 30 mai et le 2 juin 2017*):

Durée du stage: jours

Horaires de présence du stagiaire :

.....

Lieu(x) où il s'effectue :

.....

(En cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes)

Nom, prénom et qualité du responsable du suivi de stage **dans l'entreprise** :

.....

L'élève se rendra sur le lieu de travail par ses propres moyens.

Les stagiaires mineurs ne peuvent être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt deux heures le soir.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous statut scolaire. Il reste sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement scolaire.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise.

Il est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'horaire et de discipline.

Il est tenu au respect du secret professionnel.

Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de cette période de stage et notamment toute absence du stagiaire seront aussitôt portées à la connaissance du chef de l'établissement.

En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, le représentant de l'entreprise s'engage à prévenir immédiatement le chef d'établissement.

ARTICLE 4 : COUVERTURE SOCIALE

L'élève susmentionné continue de bénéficier durant sa période de stage de la couverture de l'assurance scolaire (risques d'accidents personnels et responsabilité civile).

ARTICLE 5 : ÉVALUATION DU STAGE

A l'issue du stage :

- Le stagiaire est tenu de présenter à l'établissement un compte-rendu oral du stage faisant le bilan de cette expérience et ne comportant en aucun cas des informations confidentielles pour l'entreprise.

Fait à Beyrouth,

Le

Le Directeur représentant l'entreprise

Cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Le représentant légal de l'élève stagiaire

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

L'élève stagiaire

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Le responsable de l'établissement scolaire

Cachet et signature